

## Appel à Projet Spectacle Noël années 2025-2026

### Cahier des charges

#### Généralités

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville de Lyon et de ses établissements adhérents a été créé en 1982 sous le format **association loi 1901**.

Cette association a pour but d'instituer toutes les formes d'aides jugées opportunes notamment financières et matérielles, toutes actions de nature à favoriser l'épanouissement personnel, dans le domaine social, culturel et sportif des adhérents-es. Elle gère les prestations sociales par délégation des employeurs subventionnant l'association.

Les adhérents-es du COS sont les agents et salariés en activité des employeurs publics suivants :

- Ville de Lyon
- CCAS de la Ville de Lyon
- Conservatoire à Rayonnement Régional
- Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon
- Pompes Funèbres intercommunales de la Ville de Lyon
- La Caisse des Ecoles

Les agents et salariés retraités de ces employeurs peuvent être également adhérents-es.

Le COS pour les années 2025 et 2026 lance un appel à projet pour offrir aux enfants des adhérents-es du COS un spectacle de Noël, un dimanche courant décembre de chaque année. Cet appel à projet est à destination d'équipes artistiques, de producteurs.

#### Public concerné :

Tous les enfants de 3 à 12 ans des adhérents-es de l'association ; à savoir : certains parents peuvent venir avec leurs enfants plus jeunes également.

#### Enjeux et objectifs du spectacle de Noël

Le COS propose chaque année en décembre un spectacle aux enfants des adhérents-es du COS : pour certains enfants, c'est l'occasion annuelle et unique d'aller voir un spectacle. C'est la raison pour laquelle, le spectacle doit apporter aux enfants des réactions d'émerveillement, de découverte culturelle et socio-culturelle. Une ou plusieurs thématiques peuvent être présentées lors de la représentation.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- permettre aux enfants de participer à un spectacle de qualité, **ayant un lien avec l'esprit de Noël** (*parfois c'est le seul spectacle auquel l'enfant aura participé pendant l'année*)
- permettre à l'enfant de découvrir ou renforcer une thématique qui a un lien avec la vie sociale, familiale, scolaire et/ou de petite enfance,
- proposer aux enfants une interactivité pendant la représentation : exemple : permettre à l'enfant de participer pendant quelques minutes sur le plateau au spectacle : ne pas être un « simple » spectateur, mais être un « acteur » inoubliable pour lui comme pour ses parents.
- permettre à l'enfant de garder un souvenir dans une salle de spectacle.



**Spectacle : date, horaires, lieu :**

1 dimanche courant du mois de décembre : 1 séance à 14 heures et 1 séance à 16 heures (horaires pouvant être adaptés selon le type de spectacle)

- Le spectacle est prévu à la Bourse du Travail – Lyon 3<sup>ème</sup> (environ 1 950 places)  
205, place Guichard 69003 Lyon  
*Station métro « Place Guichard ou Guillotière » - Tramway « Palais de justice »*

Pour chaque séance, 800 invités-ées adhérents-es de l'association sont généralement présents (moyenne/séance).

Les dates pour l'année 2025 et pour l'année 2026 seront fixées auprès des équipes artistiques selon les disponibilités de la Bourse du Travail.

**L'organisation de l'invitation :**

Le COS se charge des invitations individuelles auprès de ses adhérents-es. Les élus municipaux et représentants des employeurs sont également invités par le COS.

L'accueil des adhérents-es et leurs enfants est assuré par les membres du Conseil d'Administration.

A l'issue de chaque représentation, les membres du Conseil d'administration offrent des paquets de papillotes aux enfants des adhérents-es.

**Aspects financiers :**

L'invitation est gratuite auprès des adhérents-es du COS et leurs enfants (pas de billetterie)

Le COS prend en charge intégralement le coût des représentations.

Le budget 2025 et 2026 de l'association dédié à cette prestation pourrait se situer dans une fourchette maximale de 35 000 euros TTC pour les deux représentations.

- 1 acompte de 30 % sera versé à la commande (signature de contrat).
- Le solde sera versé dans les 30 jours à réception de facture, après service fait.

La proposition financière présentée dans le dossier de candidature, puis arrêtée après négociations, sera ferme et définitive jusqu'à la signature de l'acompte et du solde versé.

**Aspects organisationnels de la Bourse du Travail :**

Le COS gère en toute autonomie la location de la salle auprès du propriétaire (Ville de Lyon).

L'équipe artistique choisie par le COS doit se conformer aux règles de sécurité du site, au règlement intérieur et spécifique de la Bourse du Travail, au règlement général des salles de spectacles de la Ville de Lyon, organisation interne de l'équipement culturel.

Aucune vente commerciale ne peut être proposée auprès des adhérents-es du COS dans l'enceinte de la Bourse du travail.

**Captation du spectacle :**

Sous réserve de signature spécifique de captation du spectacle avec le COS et après autorisation municipale, la captation du spectacle à la Bourse du Travail pourrait être autorisée : en aucun cas, le public ne sera filmé et/ou photographié pendant le spectacle.



Sous réserve de signature spécifique de captation du spectacle avec le COS et après autorisation municipale, la captation du spectacle au sein de l'établissement culturel pourrait être autorisée : en aucun cas, le public ne sera filmé et/ou photographié pendant le spectacle.

#### **Organisation de la sécurité pendant les représentations :**

Le COS est assuré auprès d'AXA –Agence Veysset Lyon- et plus spécifiquement pour cette journée, pour ses adhérents-es et membres du Conseil d'administration

L'équipe artistique choisie par le COS prend en charge pour la journée retenue en décembre 2025 et décembre 2026, les agents de sécurité et agents SSIAP nécessaires et conformément aux directives de la Bourse du Travail.

#### **Votre dossier de candidature :**

Délai pour adresser votre dossier :

**Jeudi 29 août 2024 – 16 heures 30 (heure métropole) – cachet de la poste faisant foi**

Il devra obligatoirement comporter :

1 fiche de renseignements (annexée au présent appel à candidatures)

1 modèle de contrat proposé par votre organisme qui pourrait être signé entre l'organisme et le COS

1 attestation d'assurance responsabilité civile et/ou professionnelle de moins de 3 mois qui sera demandée à nouveau dans les trois mois précédents les dates de spectacle

1 fiche prix (annexée au présent appel à candidatures)

1 biographie ou CV de chacun-e des artistes (1 page max pour chacun-e) impliqués-ées dans le projet

1 note d'intention de 5 pages maximum qui comprendra nécessairement les rubriques suivantes

- Présentation du projet : thématique(s) notamment
- Description du projet : un fil conducteur, un synopsis, la durée du spectacle
- Votre action RSE : développement durable, handicap, associatif, etc...
- Référence(s) de spectacle(s) : auprès de quel organisme (pour quel employeur ou quelle école...), dans quel contexte (festival, arts de la rue...), quel public (jeune public ? scolaires ?...)
- Une note succincte concernant la sécurité des publics : nom de l'organisme retenu pour assurer la sécurité, nombre de personnes (SIAP...) etc, datée et signée par le candidat.

Le statut juridique de l'équipe artistique candidate

Kbis, selon statut juridique

RIB

**NB : Le COS appréciera de recevoir une vidéo du projet en insérant un lien web dans votre dossier de présentation ou selon un autre support de votre choix.**

Le COS sera attentif au dossier présenté qui devra être complet.

Choix du/des candidats :

- 1) Etude administrative
  - 2) Rencontre avec les candidats retenus sur dossiers
  - 3) Choix définitif du COS
- 
- 1) Le dossier sera étudié par la direction administrative du COS à l'issue de la date limite de réception des dossiers : vérification des documents adressés. Des éléments complémentaires pourront être demandés. Une liste sera établie et adressée aux membres de la Commission des affaires culturelles et de loisirs (CACL) du COS qui indiqueront à la direction, quels candidats seraient susceptibles d'être reçus.
  - 2) Puis les membres de la commission des affaires culturelles et de loisirs (CACL) recevront le **mardi 19 novembre 2024 de 14 h à 16 h à l'Hôtel de Ville de Lyon – Salle Mansart**, les équipes artistiques ou leur représentant retenus sur dossier, afin que les projets leur soient présentés et recevoir les réponses à leurs questions. La sélection des candidats sera faite à l'issue de cette réunion, sauf situation particulière (impossibilité pour les candidats de se rendre au RV, maladie, épidémie....)
  - 3) Puis le choix définitif des spectacles retenus en CACL se fera par vote par le conseil d'administration du COS d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Le choix du Conseil d'administration se concrétisera par la signature du contrat avec le candidat retenu.

**Dépôt du dossier de candidature :**

Si Envoi postal ou dépôt à l'accueil du COS (Annexe de la Mairie place L. Pradel 69001 Lyon – entresol)  
Sous 2 enveloppes fermées/cachetées :

- La première indiquera l'adresse suivante : COMITE DES ŒUVRES SOCIALES – COS - 69205 LYON CEDEX 01
- La seconde indiquera : REPONSE A APPEL A PROJET – NOEL 2025-2026 - NE PAS OUVRIR

Si Envoi par messagerie à : [isabelle.fontvieille@mairie-lyon.fr](mailto:isabelle.fontvieille@mairie-lyon.fr)

Dans tous les cas, vous recevrez un accusé réception par mail de votre dossier.

**Contacts :**

Isabelle Fontvieille, directrice administrative : 04 72 10 34 74 [isabelle.fontvieille@mairie-lyon.fr](mailto:isabelle.fontvieille@mairie-lyon.fr)

**Annexe Fiche de Renseignements**

**A remplir par le candidat/équipe candidate**

Nom	
Prénom	
Et/ou Nom de la structure	
Adresse	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
Email	
Site web	

<b>Date de la proposition</b>				
<b>Cachet de l'organisme</b>				
<b>Nom et prénom du signataire</b>				
<b>Signature</b>				